Collège
Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly,
Longueuil, Qué.
Téléphone 679-2630

Directeur général

Le 22 décembre 1980

Monsieur Guibert Fortin, secrétaire
Commission d'étude sur la
formation des adultes
Palais de Justice
1, rue Notre-Dame est
7e étage
Montréal QC
H2Y 1B6

Monsieur,

Par la présente, je vous remets la recommandation dûment acceptée par notre conseil d'administration, relativement à la formation des adultes. Les explications de ces recommandations suivront d'ici la fin du mois de janvier 1981.

Ces deux documents remplaceront le mémoire que je vous annonçais dans ma lettre du 19 septembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur général,

François Caron

François Caron

/cg
p.j. (2)

COLLEGE EDOUARD MONTPETIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 9 décembre 1980, à 19h00, au Collège.

Résolution C-114-80 / Mémoire de l'Education des adultes (Commission Jean).

ATTENDU que le projet de mémoire fait état, en grande partie, de données factuelles;
ATTENDU que la Commission d'étude sur la formation des adultes entreprendra une deuxième consultation nationale en mai 1981, à l'occasion de laquelle la commission pédagogique pourra communiquer son avis au conseil;

IL EST PROPOSE par m. Claude Ostiguy, appuyé par m. François Caron et unanimement résolu, que le conseil d'administration fasse sienne la recommandation émise dans le projet de mémoire et l'achemine à la Commission d'étude sur la formation des adultes.

Copie authentique

Robert Spickler
Secrétaire général

Longueuil
Le 12 décembre 1980

RECOMMANDATIONS:

- QUE LE GOUVERNEMENT FORMULE UNE POLITIQUE GLOBALE ET ORDONNEE DE L'EDUCATION DES ADULTES ET QUE CETTE POLITIQUE CONTIENNE AU MOINS LES ELEMENTS SUIVANTS:

  1. Promouvoir une meilleure coordination des organismes et institutions chargés de l'éducation des adultes.

  2. Assurer un mode de financement stable et assez souple pour permettre aux organismes et institutions de répondre aux besoins particuliers de leurs populations adultes.

  3. Assurer un certain financement pour l'enseignement socio-culturel au niveau collégial.

  4. Rendre moins complexes les liens entre les collèges et les instances gouvernementales.

  5. Promouvoir l'établissement de centre de consultation et d'orientation à travers la Province, ayant comme but de guider l'adulte dans son choix de programme et de niveau d'enseignement.

  6. Favoriser l'allocation de congés payés aux travailleurs et augmenter les programmes type C.M.C. pour permettre à un plus grand nombre d'adultes de suivre des cours non seulement d'actualisation et de recyclage, mais aussi de perfectionnement personnel.

  7. Voir au développement des cours médiatisés.